



## Rapport sur les recettes occasionnelles

### Rapport du Directeur général

1. Le Conseil exécutif a été informé à sa cent unième session, en janvier 1998, que le solde estimatif des recettes occasionnelles disponible au 31 décembre 1997 s'élevait à US \$17 679 636.
2. Le Directeur général a le plaisir d'informer l'Assemblée de la Santé qu'après clôture des comptes au 31 décembre 1997 et comme indiqué dans le rapport financier pour 1996-1997, Tableau 5 - Compte pour les recettes occasionnelles, le montant réel du solde des recettes occasionnelles disponible avant ouverture de crédits au 31 décembre 1997 est de US \$30 148 404. La différence principale par rapport à la précédente estimation s'explique par le fait que US \$10 millions de recettes occasionnelles affectés par l'Assemblée aux programmes de pays ont été alloués en 1998 et non en 1997.
3. La situation relative aux recettes occasionnelles est donc actuellement la suivante :

	US \$	US \$
Solde au 31 décembre 1997		30 148 404
Moins :		
a) Crédit alloué aux programmes financés à l'aide des recettes occasionnelles (résolution WHA48.32), soit la seconde et dernière tranche du montant total crédité s'élevant à US \$20 000 000	10 000 000	
b) Intérêts perçus en 1997 à répartir entre les Membres conformément au plan d'incitation (résolution WHA41.12) pour le budget ordinaire 2000-2001	<u>3 891 640</u>	<u>13 891 640</u>
Solde net des recettes occasionnelles crédité aux Etats Membres en déduction de leur contribution pour 1999 (résolution WHA50.25)		<u><u>16 256 764</u></u>

En conséquence, ce montant de US \$16 256 764 viendra en déduction des contributions dues par les Membres pour 1999.

## QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

4. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être prendre note de l'utilisation des recettes occasionnelles disponibles au 31 décembre 1997.

= = =